

**Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 16 mars 2012

L'an deux mil douze, le 16 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **8 mars 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - **Mme JULLIEN Marie-Josée** a donné mandat à M. MONDON René - **Mlle ROMAINSTAL Géraldine** a donné mandat à M. BENARD Alex - **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 5/ Adoption du budget primitif 2012
- Compte principal**

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2012 se présente comme suit :

	Dépenses : 19 078 481	Recettes : 19 078 481
Fonctionnement	12 288 032	12 288 032
Investissement	6 790 449	6 790 449

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013 – Atténuations de charges	578 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine	448 728
Chap. 73 – Impôts et taxes	8 043 059
Chap. 74 – Dotations et participations	3 162 068
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	12 103
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	44 074

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 670 765
Chap. 012 – Charges de personnel	6 550 000
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	793 011
Chap. 66 – Charges financières	341 812
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	90 564
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	1 005 303
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	646 577
Chap. 014 – Autres reversements	190 000

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	1 005 303
Chap. 024 – Produit des cessions	1 300 000
Chap. 10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE)	1 070 328
Chap. 13 – Subvention d'investissement	2 401 644
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	366 597
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	646 577

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	707 300
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	665 000

Chap. 204 – Subventions d'équipements versées	81 276
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	858 140
Chap. 23 – Immobilisations en cours	4 434 659
Chap. 040 – Opérations de transferts entre sections	44 074

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- voter le budget ;
- voter les subventions aux associations, inférieures à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire :

=> **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé **65748**) que pour la section d'investissement.

=> **A la majorité absolue** (5 contre : **M. GRONDIN Jacki - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. MICHEL Rémy par procuration et Mme BETON Fernande par procuration**), adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> Sur l'article **65748**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de fixer le montant de l'article à la somme de **351 200 €** ;
- d'attribuer les montants suivants par association bénéficiant d'une subvention de moins de 23 000 € :

Comité des Fêtes	7 000
A.E.T.A.	5 000
Association ADAC	2 000
GIHP	500
Club Les Amis	6 500
GDON	500
Association Sportive du Collège	600
Association Sportive Collège Intercommunal Etang Salé/Avirons	300
Association Sportive du Lycée	600
A.S.C.A.	2 000

Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	7 000
Club Bouliste des Avirons	1 000
Association Culturelle du Tévelave Jeunesse et vie	1 000
ASPT	1 800
Association SUIVANOU (M. RIVIERE Lucien, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	6 500
Amicale Fitness Avirons (Mme Suzette RIVIERE intéressée, quitte la salle au moment du vote)	1 000
USDT (M. ESCHYLE Gilles, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	16 000
Tennis Club des Avirons	3 000
Avirons Foot Vétérans	1 500
Hockey Club	1 300
Association TRI ARTS	1 500
Judo Club	2 000
Association Nippon Kempo	800
Association LACS	7 000
Association GYM Avirons	1 000
Association Réuni Sport	2 500
Et Vie Danse	1 000
Initiatives Familles (Mme HEBERT Monique, Mme LUCAS Roselyne, Mme RIVIERE Suzette, intéressées, quittent la salle au moment du vote)	1 600
Société Nationale de Sauvetage en mer	1 000
USEP	8 000
Association FARFAR	2 500
Association RUN ALTITUD	2 000

VOVINAM REUNION	500
RODGERS (musique)	1 000
Association Maloy's Arts 974	700
Association TI BUL KREOL	1 000

Le **Budget Primitif 2012 -Compte Principal-** est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	Dépenses : 19 078 481	Recettes : 19 078 481
Fonctionnement	12 288 032	12 288 032
Investissement	6 790 449	6 790 449

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,